



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



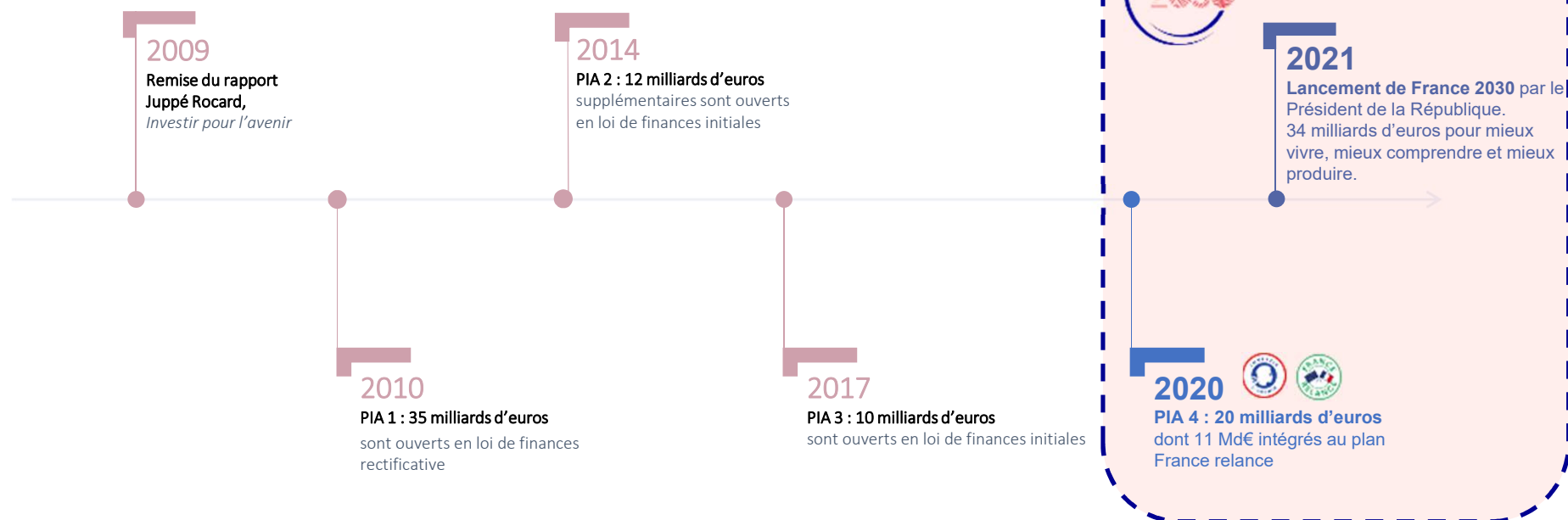
WEBINAIRE LCA sur l'AMI« PRAAM »

Prise de risque amont aval pour la massification des alternatives
aux produits phytopharmaceutiques en agriculture

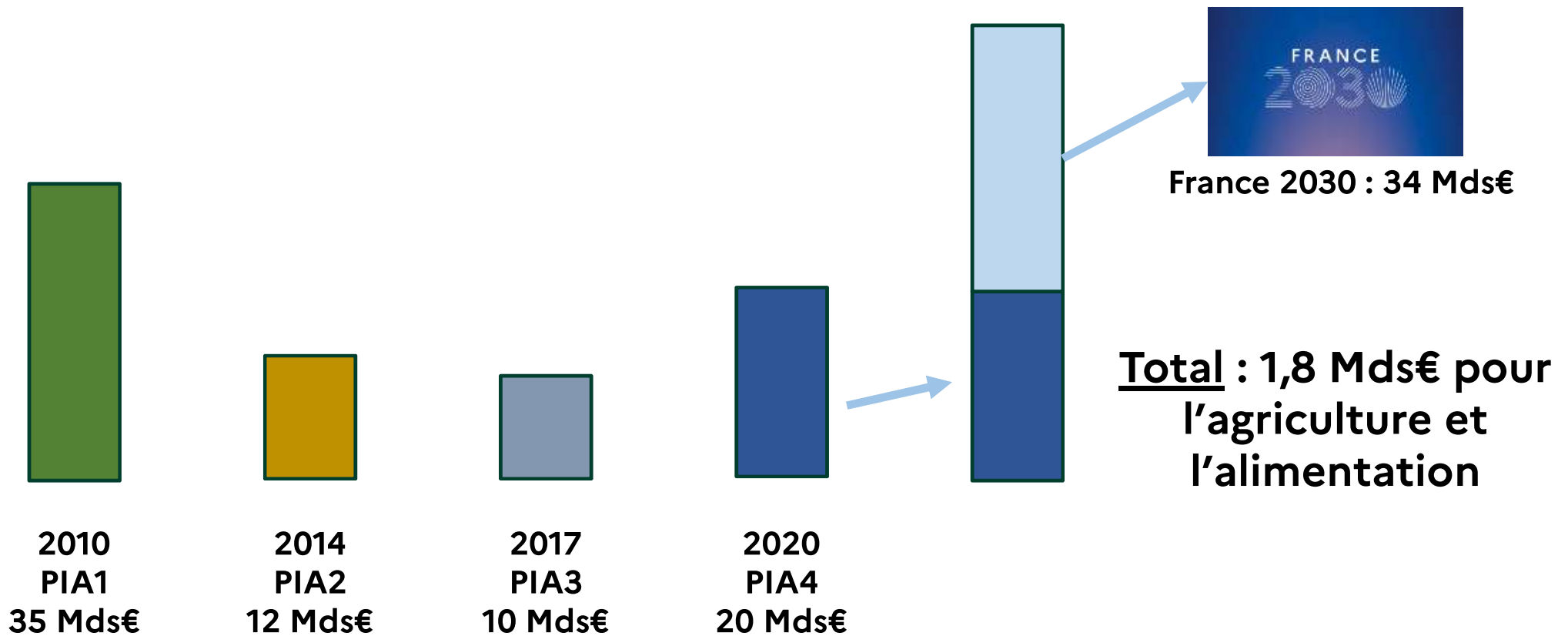
Septembre 2024

FRANCE 2030 : la poursuite des engagements du PIA

10 ans d'expérience, 4 programmes successifs



Sur l'objectif 6 : Evolution du montant des crédits consacrés aux investissements d'avenir



Dispositifs France 2030 de soutien à l'innovation associés au volet agriculture

Robotique / machinisme agricole

Biointrants

Sélection variétale



PEPR Agroécologie et numérique

PEPR Sélection Variétale



ASTRAGAL – prémat mat –
mesure commune agri / alim



Grand Défi Robotique Agricole



Grand Défi Biocontrôle & biostimulants



AAP Innover pour réussir la transition agroécologique



AAP Financement des préséries
d'agroéquipements innovants



AMI Démonstrateurs territoriaux



AAP Résilience et Capacités Agroalimentaires



AMI Equipements pour la 3ème
révolution agricole



AAP Prise de risque amont Aval pour
massification des alternatives aux
phyto-

CMA - Formation

Recherche fondamentale
et transfert de technologie

RDI

Démonstrateurs,
déploiement
industrialisation,

Forma-
tion

Rappel du contexte de la sortie de l'AMI PRAAM qui s'inscrit dans le cadre de la stratégie Ecophyto 2030

1 Une nécessité de permettre le test et le déploiement des alternatives existantes auprès des agriculteurs



Pour certains usages de produits phytopharmaceutiques, **des alternatives existent mais leur déploiement large chez les agriculteurs ne se fait pas**, pour différentes raisons

- Par manque de **références** ;
- Par manque de capacité à s'approprier techniquement ces alternatives, lié à un déficit de diffusion des références et de **formation** ;
- Par manque d'une couverture **du risque** suffisamment garantie pour l'agriculteur;
- En raison de la nécessité de reconcevoir les systèmes;
- En raison de l'inadéquation entre la **durée** des financements disponibles proposés aux projets;
- Par un besoin d'**innovations** qui persiste pour définir de nouveaux modèles économiques.

2 Un besoin de dispositifs permettant la mise en place de combinatoires de leviers



Les recherches et les expérimentations en termes d'alternatives phytopharmaceutiques, y compris chez les agriculteurs, sont souvent réalisées pour tester **un levier** (par exemple, la sélection variétale), moins souvent pour mettre au point des systèmes complexes s'appuyant sur des **combinaisons** de différents leviers, alors que cette approche combinatoire mobilisée en plein champ pourrait permettre d'atteindre de meilleurs résultats.

3 Un besoin de penser le changement à l'échelle territoriale



L'échelle territoriale peut être dans bien des cas pertinente pour assurer le déploiement : du point de vue écologique car les dynamiques des bioagresseurs peuvent parfois être réfléchies à cette échelle, et du point de vue de l'efficacité de la mise en œuvre des alternatives (pour des pratiques nécessitant un déploiement spatio-temporel élargi pour être efficace contre les bioagresseurs, nécessitant de fait une forme de coordination des différents acteurs intervenant).

PRAAM en synthèse : accélérer le déploiement des innovations sur le terrain pour répondre au défi de la sortie des produits phytopharmaceutiques

Porteur de projet : Coop / OP ou acteurs avec un lien direct avec des agriculteurs

Ferme 1

Ferme 2

Ferme 3

Ferme 4

...

Ferme N

Mise en place d'itinéraires de culture / rotation impliquant des combinaisons de solutions

Combinatoire solutions

Nouvelles semences

Robots

Agroforesterie

Biocontrôle

Non labour

Capteurs digitaux

biointrants

Nouvelle organisation

+

Métriologie

Suivi N indicateurs

Opposables

Mesurables

Diffusables

Proposition
de solutions
alternatives

Soutien du risque/
modèle assurantiel

Contractualisation LT &
Premieumisation

Formation & analyse
technico-économique

Exploitation
data /indicateurs

Acquisition de
références

Acteurs solutions*

Acteurs assurantiers

Acteurs de l'Aval

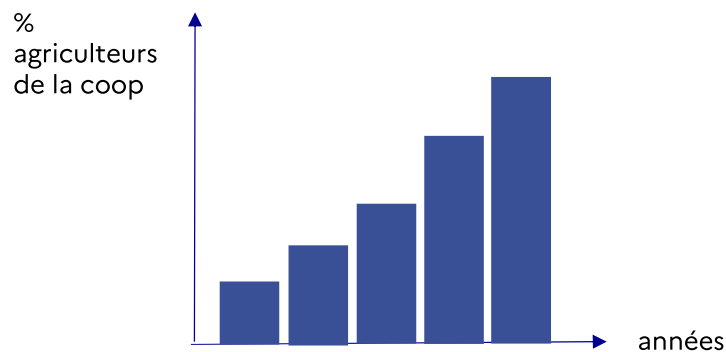
Acteurs de la formation /
conseil

Acteurs Tiers de
confiance

Transition agro écologique massifiée avec une réduction de l'usage des phytosanitaires

PRAAM en synthèse : Accélérer le déploiement des innovations sur le terrain pour répondre aux défis de la réduction des produits phytopharmaceutiques

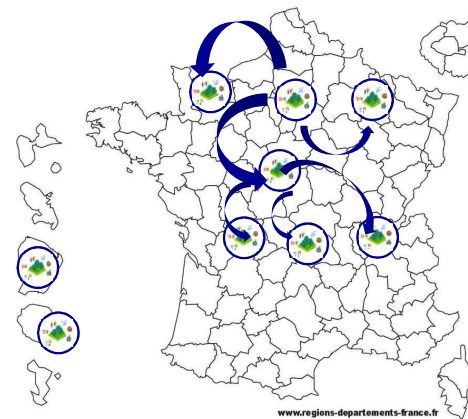
Monter en puissance des agriculteurs au sein de la coopérative agricole



- Validation de combinaisons en fonction des conditions pédoclimatiques sur le territoire
- Engagement des acteurs assurantiels
- Engagement des acteurs de l'aval (sur la rotation)

MASSIFICATION DE L'ENGAGEMENT DES AGRICULTEURS DANS LE TEMPS

Démultiplier la démarche sur le territoire >> passer de 1000 à 10 000 puis 400 000 agriculteurs engagés dans la transition



- Validation de combinaisons au sein des territoires
- Engagement des acteurs de l'aval (sur la rotation) sur plusieurs territoires pour maximiser la sécurisation de leurs approvisionnement
- Communication entre les acteurs de l'amont sur les solutions qui fonctionnent par culture

DEMULTIPLICATION DE L'ENGAGEMENT AU NIVEAU NATIONAL

Les attendus concernant les projets en synthèse

En synthèse les projets doivent s'inscrire dans les volets suivants, en les combinant et sans forcément tous les traiter :

- **Accompagnement de la prise de risque** : innovations contractuelles et assurantielles
- **Accompagnement sur le temps de la transition** : 3 à 7 ans
- **Déploiement ambitieux** : nombre de producteurs engagés significatif
- **Accompagnement et formations des acteurs impliqués** : a minima les agriculteurs mais ouverture pour les autres acteurs
- **Production de références partagées sur les combinatoires** : indicateurs mesurables et quantifiables concernant les bénéfices environnementaux, les retombées économiques, sociales et sociétales, impact sur les filières
- **Soutien aux entreprises proposant des solutions alternatives aux PPP** répondant aux besoins des acteurs agricoles participant au projet

Les attendus concernant les projets dans le détail (1/4)

Concrètement, il est attendu que les projets comportent les points suivants :

- **1/ Proposition d'expérimentation d'itinéraires de cultures**
 - qui combinent des innovations de diverses natures (techniques, organisationnelles, socio-économiques, de valorisation des pratiques vertueuses etc.) pour concilier des enjeux de réduction de l'usage de produits phytopharmaceutiques et d'impacts positifs sur l'environnement s'inscrivant dans une transition agroécologique des exploitations => cf fiches « pratiques remarquables » fermes DEPHY
 - validés par un tiers de confiance pour 1/ garantir la cohérence technique et agronomique de la combinatoire proposée 2/ assurer la mise en place du protocole d'expérimentation garantissant la remontée des indicateurs clés souhaités 3/ participer à la diffusion des références et résultats du projet
 - avec un objectif défini en termes de baisse d'IFT sur la durée du projet

Les attendus concernant les projets dans le détail (2/4)

- **2/ Portage du projet par un opérateur économique** : coopérative, organisation de producteurs engagés dans un contrat avec leur transformateur, acteur de l'aval (transformateurs, distributeurs) si il est associé avec un réseau de producteurs
- **3/ Engagement des acteurs clés des filières** pour 1/ accompagner les évolutions des pratiques culturales des agriculteurs 2/partager la prise de risque 3/ valoriser au mieux la production
 - A minima avec le porteur de projet, chef de file, **un acteur de l'aval** (indépendant juridiquement) et **un tiers de confiance** (instituts techniques, acteurs académiques de la R&D, établissements d'enseignement agricole, entreprises ou associations de conseil, chambres d'agriculture...)
 - Mais cela peut être bien plus large en associant des acteurs des secteurs de l'assurance, du conseil agricole, de la formation, du numérique, de la communication, des acteurs publics (agences de l'eau, collectivités territoriales...)
 - **Un engagement massif de producteurs** : % significatif en nombre de producteurs et en SAU

Les attendus concernant les projets dans le détail (3/4)

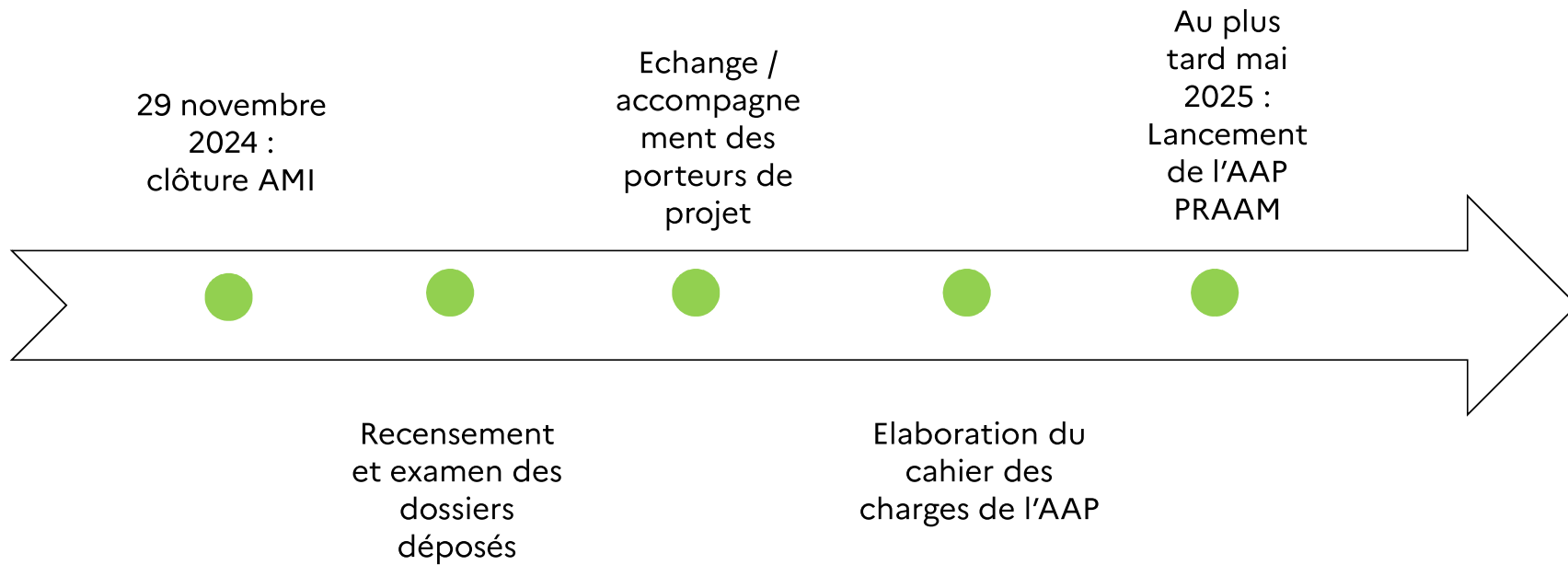
- **4/ Proposition d'un modèle économique**

- fondé sur des contrats de culture à la rotation, a **minima tripartites** (agriculteurs, coopératives / OP, transformateurs/distributeurs)
- garantissant **l'engagement des producteurs** à mettre en œuvre l'itinéraire technique prévu
- prévoyant une **grille de rémunération et de bonus**, comme par exemple des primes allouées en fonction des efforts et des résultats réalisés par l'agriculteur
- pouvant s'appuyer sur une expérimentation de solutions incitatives portant sur la **couverture des risques**

Les attendus concernant les projets dans le détail (4/4)

- **5 / Proposition de parcours de formations des agriculteurs** engagés dans la démarche / possibilité de prévoir des formations pour d'autres acteurs du projet (techniciens, conseillers...)
- **6 / Proposition de collectes de références** qui pourront être partagées par typologie d'exploitations, avec un recours encouragé aux technologies d'intelligence artificielle (IA) sur des cas d'usages liés aux objectifs du projet
- Proposition du projet à une **échelle territoriale cohérente** (sur les plans pédo-climatiques, socio-économiques, écologiques), avec une priorité donnée aux aires d'alimentation de captage
- Proposition du projet sur **une durée d'environ 5 ans** (en fonction de la trajectoire d'économie d'intrants, qui peut fluctuer de 3 à 7 ans)

Calendrier de travail



Merci de votre attention

Contacts

aap-france2030@bpifrance.fr

virginie.bernois@pm.gouv.fr

bapi.sdataa.dgal@agriculture.gouv.fr